

BEP
Techniques du Géomètre
et de la Topographie

Epreuve EP 2
Activités 1 et 2

Exploitation et Communication

DOSSIER SUJET

Note sur 200 : /200

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP Techniques du Géomètre et de la Topographie	SESSION 2006	Durée :	Exploitation d'un dossier technique Droit Professionnel et cadastre SUJET	Coeff. : 3
SECTEUR 8 - BATIMENT	EP 2 <i>EXPLOITATION ET COMMUNICATION</i>	Epreuve écrite	4 h		

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve comporte deux types d'activité :

ACTIVITE 1 : EXPLOITATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

ACTIVITE 2 : DROIT PROFESSIONNEL ET CADASTRE

ACTIVITE 1 : EXPLOITATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE	ACTIVITE 2 : DROIT PROFESSIONNEL ET CADASTRE
1.1 Lecture et interprétation de carte IGN au 1 : 25 000	2.1 D.U.P.
1.2 Délimitation / Bornage	2.2 Alignement
1.3 Lotissement	2.3 D.I.C.T. (déclaration d'intention de commencement de travaux)
1.4 Projet de construction	2.4 D.M.P.C. (document modificatif du parcellaire cadastral)
1.5 Profil en long	2.5 Cadastre
1.6 Courbe de niveau	
1.7 Sécurité	

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP Techniques du Géomètre et de la Topographie	SESSION 2006	Durée :	Exploitation d'un dossier technique Droit Professionnel et cadastre SUJET	Coeff. : 3
SECTEUR 8 – BATIMENT	EP 2 EXPLOITATION ET COMMUNICATION	Epreuve écrite	4 h		Page S 2 / 11

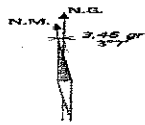
TRAVAIL DEMANDE	RESSOURCES	EXIGENCES	REPONSES	Barème
-----------------	------------	-----------	----------	--------

Contexte Professionnel		ACTIVITE 1 : Exploitation d'un dossier technique		
<p>1.1 Lecture et interprétation de carte IGN au 1 : 25 000</p> <p>Dans le cadre de la préparation des travaux de terrain et de leur exploitation, vous devez collecter des informations à l'aide de documents techniques.</p> <p>Vous répondez dans la colonne "RÉPONSES" ci-contre et sur l'extrait de carte.</p>	<p>DOSSIER SUJET</p> <ul style="list-style-type: none"> Extrait de carte IGN au 1 : 25 000 figurant en page S 6/11 <p>DOSSIER TECHNIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> fiche signalétique du clocher de Parempuyre : DT 3/11 fiches signalétiques des repères de nivellement : DT 2/11 	<p>Les coordonnées Lambert sont exactes et le point est correctement positionné</p> <p>Les altitudes sont exactes et les points correctement positionnés</p> <p>Les coordonnées Lambert sont exactes</p> <p>Le repérage est correct</p> <p>La réponse est exacte</p> <p>Le tracé est correct</p> <p>La réponse est exacte</p> <p>La réponse est exacte</p>	<p>a) Quelles sont les coordonnées Lambert zone 3, du clocher de PAREMPUYRE ? Entourez ce point en bleu sur l'extrait de carte page S 6/11. E(m) =N(m) =</p> <p>b) Sur cet extrait de carte, positionnez les repères de nivellement : O.FR – 53 et O.FR – 54, avec un gros point rouge suivi du matricule de ces points et de leurs altitudes.</p> <p>c) On vous demande d'établir le plan de situation à partir de l'extrait de carte IGN au 1 / 25 000. Sur l'extrait de carte page S 6/11, le cadre portant les chiffrisons kilométriques Lambert n'apparaît pas. En vous servant des fiches signalétiques du clocher et des repères de nivellement retrouvez les coordonnées des amorces du quadrillage et inscrivez les en kilomètres sur les pointillés réservés à cet effet.</p> <p>d) Vous devez faire figurer la flèche du nord sur l'extrait de carte IGN (S 6/11). Tracez en rouge la direction du nord géographique et en bleu celle du nord Lambert.</p> <p>e) Calculez la déclinaison magnétique au premier Janvier 2006 ?</p> <p>f) Repassez en rouge le tracé de la voie ferrée figurant sur l'extrait de carte.</p> <p>g) Quel est le nombre d'habitants de « Parempuyre » ?</p> <p>h) Des canevas altimétriques et planimétriques complémentaires ont été établis par une collectivité territoriale pour densifier ceux fournis par l'IGN. Cet organisme a publié les fiches signalétiques de ces points. Quel est le nom de cet organisme ?</p>	<p>.../25</p>
	<p>1.2 Délimitation et bornage</p> <p>Le propriétaire de la parcelle cadastrée section AS, numéro 7 souhaite connaître la superficie réelle de son terrain. Il fait appel au cabinet de géomètre chargé du levé de la zone.</p> <p>Vous répondez dans la colonne "RÉPONSES" ci-contre.</p>	<p>DOSSIER TECHNIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan topographique page DT 5/11 	<p>Les réponses sont exactes</p>	<p>Quelles sont les démarches juridiques préalablement nécessaires à la mesure de la superficie réelle ?</p>

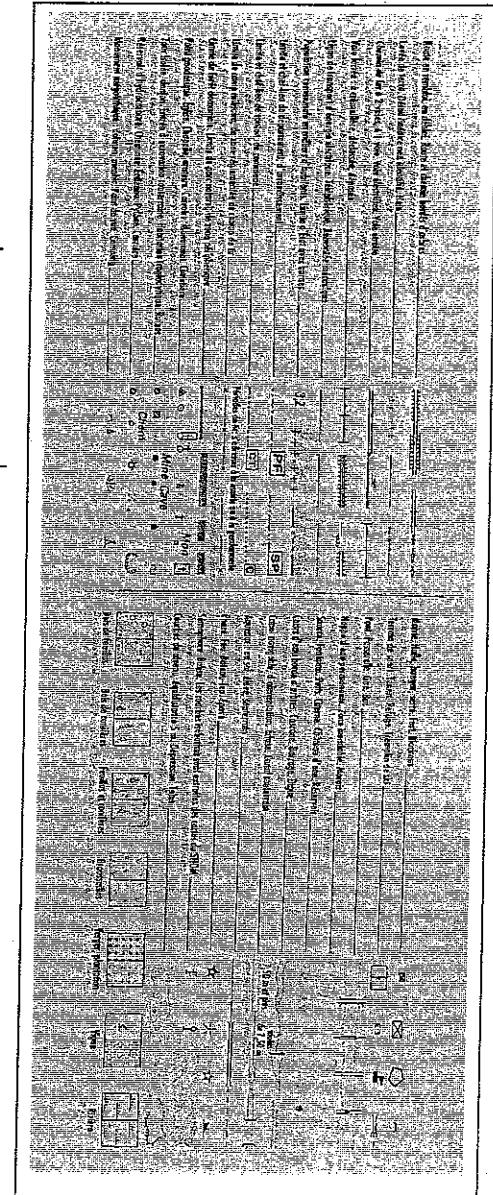
TRAVAIL DEMANDE	RESSOURCES	EXIGENCES	REponses	Barème
<p>1.3 Lotissement</p> <p>Sur la parcelle AS 308, un lotissement est en construction.</p> <p>Vous répondrez dans la colonne « REponses » ci-contre.</p>	<p>DOSSIER TECHNIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan parcellaire page DT 6/11 ▪ Extrait du P.O.S. page DT 7/11 	<p>Les réponses sont exactes et justifiées</p>	<p>a) Quelle sera la superficie minimum de chaque lot ?</p> <p>b) Quel sera le retrait minimum des constructions par rapport aux limites séparatives ?</p> <p>c) Quel sera le C.O.S. admissible sur chaque lot ?</p> <p>d) Le dépassement du C.O.S. est-il autorisé ?</p>	<p>.../12</p>
<p>1.4 Projet de construction</p> <p>Suite à une modification du zonage du P.O.S., la parcelle AS 9 est située en zone Nab.</p> <p>La construction de silos à huile est en projet sur cette parcelle.</p> <p>Vous répondrez dans la colonne « REponses » ci-contre.</p>	<p>DOSSIER TECHNIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan parcellaire page DT 6/11 ▪ Extrait du P.O.S. page DT 7/11 ▪ Nomenclature des installations classées page DT 8/11 	<p>Les réponses sont exactes et justifiées</p>	<p>a) Ce projet est-il envisageable ?</p> <p>b) Donnez un exemple d'installation classée SEVESO et justifiez votre réponse.</p>	<p>.../5</p>

EXTRAIT DE LA CARTE IGN 1536 O

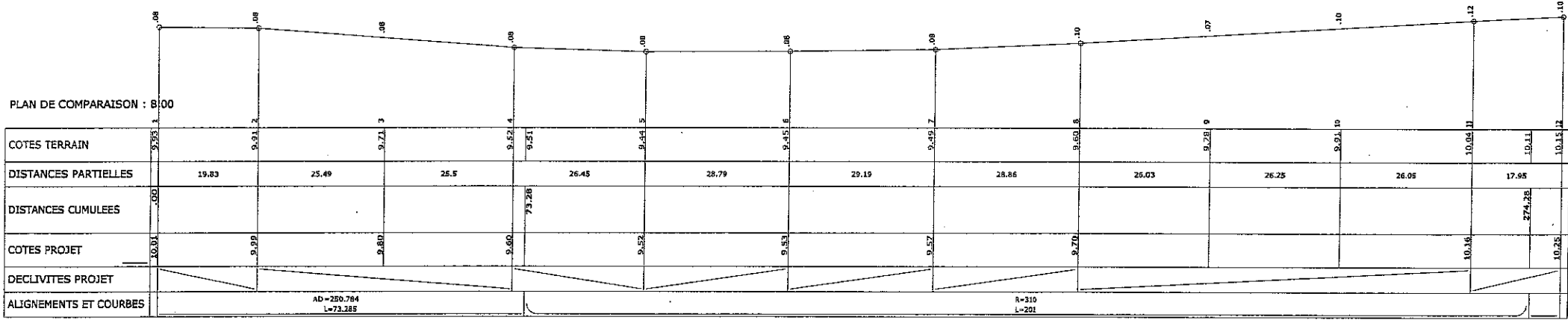
Echelle : 1/25000



La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille, au 1er janvier 1994. Elle diminue chaque année de 0,15 gr (0'8").

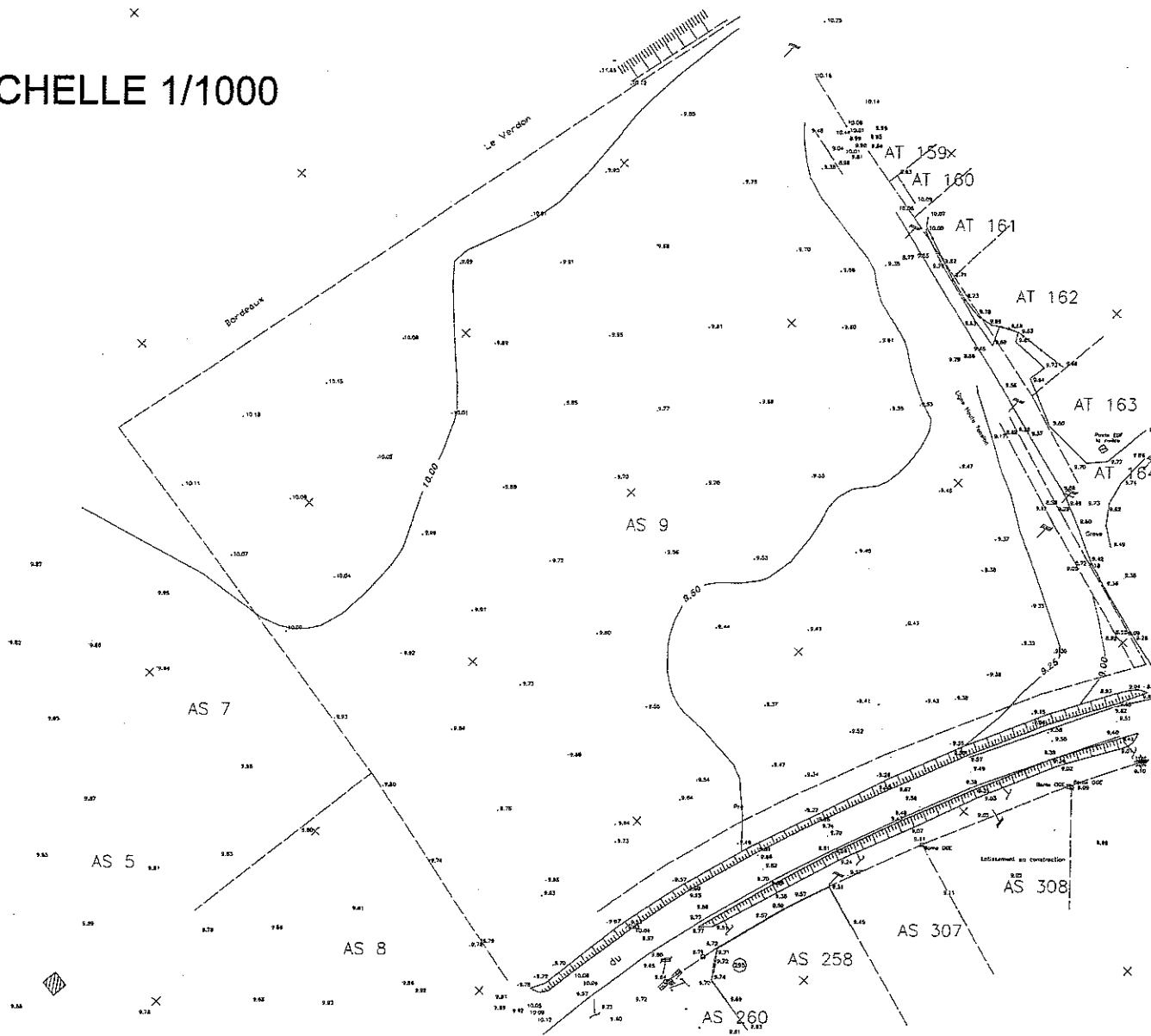


QUESTION 1.5 – PROFIL EN LONG



QUESTION 1.6 – COURBE DE NIVEAU

PLAN A L'ECHELLE 1/1000



TRAVAIL DEMANDE	RESSOURCES	EXIGENCES	REPONSES	Barème
-----------------	------------	-----------	----------	--------

Contexte Professionnel ACTIVITE 2 : Droit Professionnel et Cadastre.

<p>2.1 D.U.P.</p> <p>Dans le cadre de ce projet de carrefour "tourne à gauche", les acquisitions foncières ont été faites à l'amiable.</p> <p>Vous répondez dans la colonne « REPONSES » ci-contre</p>		<p>Les réponses sont exactes et justifiées</p>	<p>a) Si les acquisitions à l'amiable n'avaient pas été possibles, quelle procédure aurait-il fallu mettre en place ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>b) Que savez-vous sur cette procédure ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.../10</p>
<p>2.2 Délimitation du domaine public</p> <p>Le carrefour à aménager est traversé par la R.D. 210.</p> <p>Vous répondez dans la colonne « REPONSES » ci-contre</p>	<p>DOSSIER TECHNIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan topographique page DT 5/11 		<p>a) Que signifie R.D ? Préciser la nature juridique de cette route.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>b) Comment pourra être établie la délimitation des propriétés avec la RD 210 ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>c) Quelle est l'autorité administrative compétente pour établir cette délimitation ?</p> <p>.....</p> <p>d) En aurait-il été de même si nous avions affaire à un chemin rural ? Justifier votre réponse.</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.../16</p>

TRAVAIL DEMANDE	RESSOURCES	EXIGENCES	REponses	Barème
<p>2.3 D.I.C.T.: la déclaration d'intention de commencement des travaux)</p> <p>Toutes les entreprises chargées de l'exécution des travaux concernant le projet de « tourne à gauche », situés à proximité des réseaux souterrains ou aériens, sont dans l'obligation de présenter une D.I.C.T.</p> <p>Vous répondez dans la colonne « REponses » ci-contre</p>	<p>DOSSIER TECHNIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Document DICT page DT9/11 	<p>Les réponses sont exactes et justifiées</p>	<p>a) A quoi sert cette déclaration ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>b) Quels sont les destinataires ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.../15</p>
<p>2.4 D.M.P.C.</p> <p>Vous devez compléter l'imprimé figurant en page S 11</p>	<p>DOSSIER TECHNIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Superficie arpentée à rétrocéder au D.P. page DT11/11 Etat parcellaire page DT11/11 Situation ancienne et extrait du plan cadastral page DT10/11 	<p>Superficie à ± 10 m²</p>	<p>a) Déterminez graphiquement la contenance de la partie non arpentée de la parcelle AT 82.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>b) Complétez l'imprimé de D.M.P.C. page S11/11 : section, n°, contenance, nom des propriétaires, nouveau découpage.</p>	<p>.../14</p>
<p>2.5 Cadastre</p> <p>Vous répondez dans la colonne « REponses » ci-contre</p>			<p>En l'absence du nom du propriétaire d'une parcelle intégrée dans un projet, quelles démarches le géomètre devra il entreprendre pour obtenir toutes les données de cette parcelle cadastrale ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.../10</p>

QUESTION 2.4 – DOCUMENT MODIFICATIF DE PARCELLAIRE CADASTRAL

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 8, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE					SITUATION NOUVELLE																																																																																																																																																																																																		
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE			Désignation provisoire	NOM ET PRENOM DU PROPRIÉTAIRE	N° DE LOT (ou LOTISSEMENT)	CONTENANCE			CALCULS ALGÈBRES ET COMPENSATIONS DES RESULTATS																																																																																																																																																																																												
		ha	a	ca				ha	a	ca																																																																																																																																																																																													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200
TOTAL					TOTAL																																																																																																																																																																																																		

1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...